



**GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.**

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

## **PUBLICITE SUR SITE GEPL**

### **SAISON 2022**

Etabli entre l'Asbl. Groupement Equestre de la Province de Liège (G.E.P.L),  
Rue des Prémontrés 12, à 4000 Liège  
BE 0473.841.139  
ci-après désigné le groupement

et .....

.....

TVA .....  
ci-après désigné l'entreprise

et .....

.....

ci-après désigné le cavalier

pour la saison 2022, dans les conditions ci-après, réparties sur 2 pages :

### **1. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE**

L'entreprise s'engage à s'acquitter d'une facture de 150 € HTVA dès envoi du présent contrat.

Le sponsor s'engage à fournir au groupement

- un logo digitalisé de son entreprise
- un lien éventuel donnant accès à son site professionnel
- les coordonnées de contact de son entreprise



## **GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.**

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

### **2. OBLIGATIONS DU GROUPEMENT**

#### 2.1. – Site Internet

2.1.1. – Le groupement dispose d'un site internet de 10 Mo à l'adresse <http://www.gepl.net> dont la fréquentation actuelle moyenne est de 800 pages vues par jour. L'entreprise y disposera d'une insertion publicitaire

Caractéristiques : Logo sur une page dédiée aux entreprises commerciales participantes ainsi qu'au moins un lien actif vers le site que l'entreprise propose

#### 2.2. – Mention du partenariat à la signature du contrat, sur la Page Facebook du GEPL (3.200 membres)

### **3. DUREE DU PARTENARIAT**

Le présent contrat de partenariat est conclu pour une saison de concours, prenant fin au 31 décembre 2022.

Fait à ..... le .....

Pour l'entreprise,

Pour le G.E.P.L

Nom, prénom

IERACE Bruno, Président